

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

Wilaya de Mila

Daïra de Sidi Merouane

Commune de Sidi Merouane

N.I.F 43180872351

**Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°04/2026.**

Le P/APC de La commune de Sidi Merouane lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°04/2026, pour le pour le Projet : **Entretien des tronçons endommagés du chemin communal n°01 reliant Sidi Merouane à Ferdoua sur un linéaire de 3,5 km** Les entreprises Qualifiée en : **Travaux publics activité principale catégorie Trois (03) et Plus** peuvent retirer le cahier des charges au niveau d'APC ( Rue Tahar barket sidi merouane ) dès l'apparition de cet avis dans l'un des quotidiens nationaux ou le Bulletin officiel des Marchés de l'opérateur Public (BOMOP), ou l'un deux journaux électroniques agréé en payant 5.500.00 DA des droits de retrait du cahier de charge , Non remboursable. Les soumissionnaires accompagneront leurs offres des documents suivant :

• **Dossier de candidature:**

- 1- Une déclaration de candidature dûment renseignée, datée et signée et cachetée et paraphée sur toutes les pages.
- 2- Modèle de déclaration de probité dûment renseignée, datée et signée et cachetée et paraphé sur toutes les pages ( selon modèle joint )
- 3- Certificat de qualification et de classification professionnelle du soumissionnaire valide (**Travaux publics activité principale catégorie Trois (03) et Plus**).

• **Offre technique**

- 1- Cahier des charges (offre technique) dûment renseignée et rempli et paraphé sur toutes les pages, insertion de la mention manuscrite « lu et accepté ».
- 2- Modèle de Déclaration à souscrire dûment renseignée et rempli, daté et signé et cacheté et paraphé sur toutes les pages (selon modèle joint).
- 3- Un mémoire technique justificatif.
- 4- Planning de réalisation.

• **L'offre financière :**

- 1- La lettre de soumission dûment renseignée, datée, signée et cachetée et paraphé sur toutes les pages (selon modèle joint).

(Les détails de **L'offre financière**, **l'Offre technique**, **dossier de candidature**, **prévus dans le cahier des charges** **l'Offre technique**).

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et indiquant la dénomination de l'Entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière » selon le cas. ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention :

**Appel d'offres N° 04/2026**

" à ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres. "

**Projet : Entretien des tronçons endommagés du chemin communal n°01 reliant Sidi Merouane à Ferdoua sur un linéaire de 3,5 km .**

Les offres menu des pièces demandées seront posé à l'APC/ secrétariat de P/APC.

-le jour de dépôt des offres correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres est fixée à **Quinze jours(15) jours** à partir de la première apparition dans l'un des quotidiens nationaux ou le Bulletin officiel des Marchés de l'opérateur Public (BOMOP), ou l'un deux journaux électroniques agréé de Huit heure 8H à : **Treize Heure et demi** à 13<sup>h</sup> 30.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prolonger jusqu' au jour ouvrable suivant.

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique 13<sup>h</sup> 30 du jour correspondant à la date limite de dépôt des offres au : **siège de la l'APC (salle de réunion).**

-les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **90 jours** augmentée de la durée de préparation des offres.

**OBS:** Les soumissionnaires ou leurs représentants légaux sont invités à assister à l'ouverture des plis.

-Dans le cas d'un groupement d'établissements, le groupement temporaire d'établissements communs doit être tel que le responsable du groupement soit le représentant principal auprès du pouvoir adjudicateur, et le responsable du groupement ainsi que chaque membre de ce groupement doivent être titulaires du certificat de qualification requis.

Sidi Merouane le .....  
Le président de l'APC